

3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'a été répertorié dans le périmètre d'étude.

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

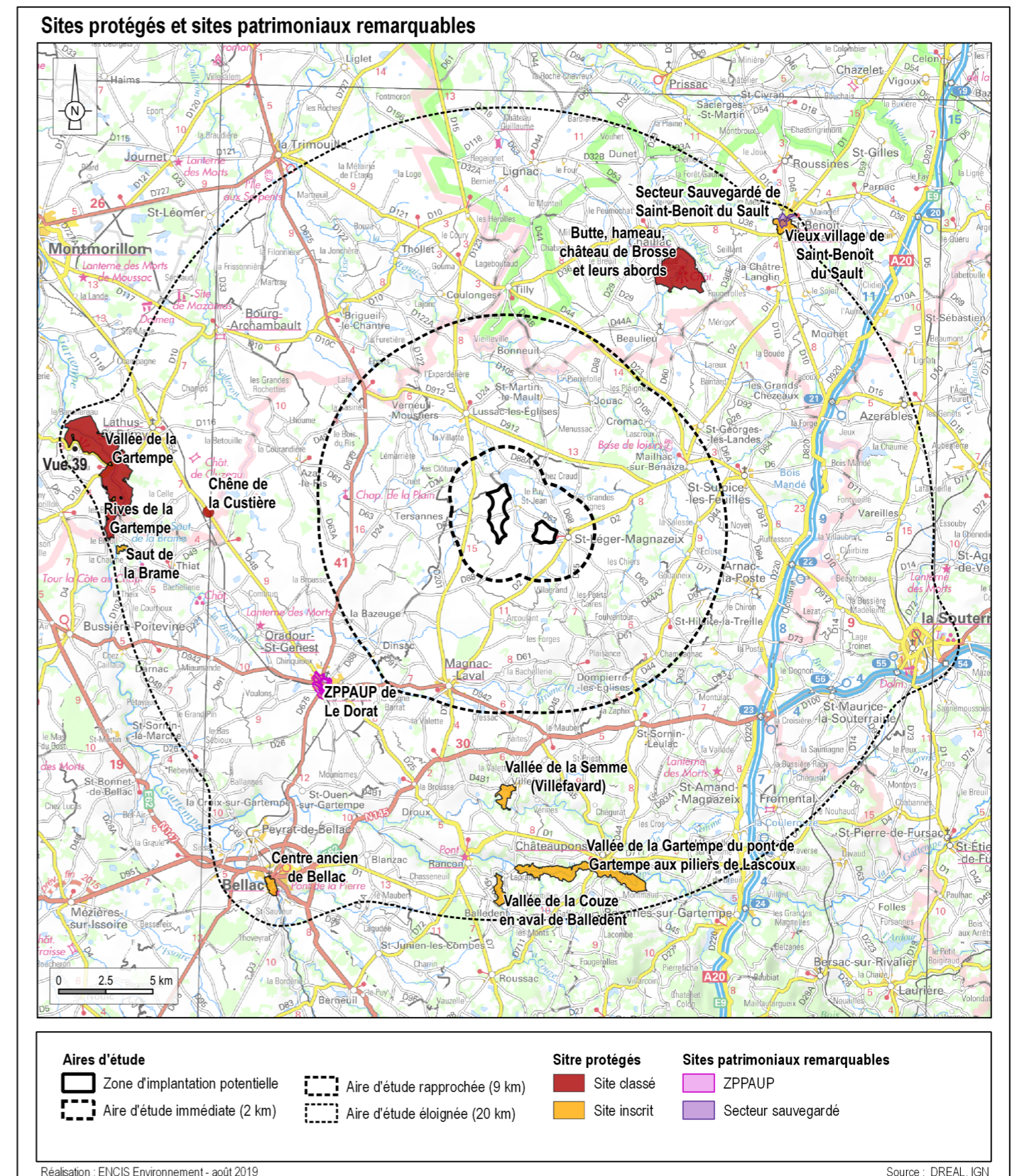
10 sites protégés, dont 3 classés et 7 inscrits, ont été recensés dans le périmètre d'étude global. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre **6 sites naturels** correspondant à des **portions de vallées pittoresques**, **3 sites de patrimoine architectural** (le vieux village de **Saint-Benoît-du-Sault**, le centre ancien de **Bellac** et l'ensemble formé par le **château et le hameau de Brosse**), ainsi qu'un **site ponctuel correspondant à un chêne remarquable**. Tous ces sites se situent dans l'aire d'étude éloignée.

Description des sites protégés présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Site inscrit du vieux village de Saint-Benoît-du-Sault

Ce site couvre le village médiéval de Saint-Benoît-du-Sault, implanté sur un éperon rocheux dominant la vallée du Portefeuille, ainsi que le prieuré, la retenue d'eau et les versants boisés à l'ouest, au sud et à l'est du village. Le village fait partie des « plus beaux villages de France » et bénéficie d'une reconnaissance importante. *L'enjeu est fort.*



Carte 13 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables.

Le site inscrit est compris dans le périmètre de protection du prieuré Saint-Benoît (MH n°15) dont les sensibilités sont étudiées au paragraphe 3.2.2.1. Pour rappel, aucune visibilité n'est recensée depuis le village ou ses abords en raison du relief et des masques végétaux et aucune covisibilité n'est identifiée. *La sensibilité est nulle.*

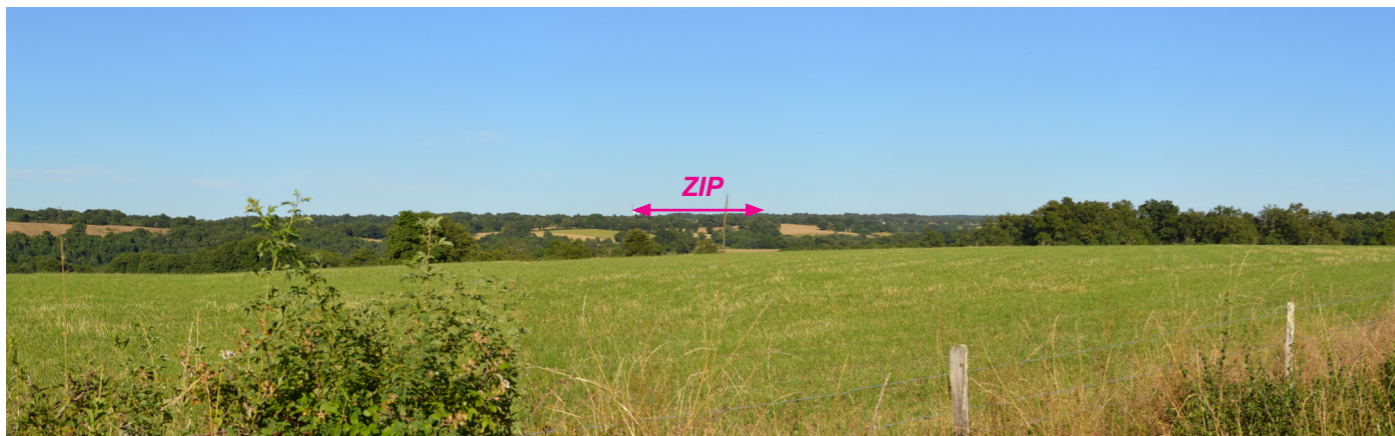
Site classé de la vallée de la Gartempe

Cette portion de la vallée de la Gartempe est particulièrement remarquable. La rivière traverse ici un secteur de chaos rocheux et de falaises abruptes. Les eaux tumultueuses et les versants boisés sont un lieu privilégié pour la pratique des sports de plein air : canoë, kayak, rafting, escalade, course d'orientation ou randonnée. *L'enjeu est fort.*

Aucune visibilité n'est possible depuis le fond de vallée, très encaissée dans ce secteur. Des vues très partielles (extrémité haute de la ZIP au-delà d'un horizon boisé) et exceptionnelles sont identifiées depuis les rebords de la vallée, le long de la route D12 en limite ouest du site classé. La rivière est alors masquée par la végétation, mais les versants peuvent être visibles conjointement à la ZIP. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 38 : La Gartempe dans le site classé.



Photographie 39 : Panorama lointain permettant d'apercevoir l'extrémité haute de la ZIP depuis la D12, en limite du site classé de la vallée de la Gartempe.

Site classé de la butte, du hameau et du château de Brosse et leurs abords

Ce site protégé correspond à l'ensemble formé par le hameau de La Brosse, la butte accueillant le château de Brosse (MH n°54) et les coteaux voisins. *L'enjeu est modéré.*

Pour rappel, des perceptions partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, sont recensées depuis le pied des murailles du château, sur la butte (voir photographie n°36). Des visibilités sont également envisageables depuis l'enceinte du monument. Quelques covisibilités lointaines sont identifiées depuis le nord-est (près de La Grange Missé et le long de la route D36F) au-delà de la limite du périmètre de protection. *La sensibilité est faible.*

3.2.2.4 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection suit le même régime que celui des espaces protégés au titre des abords.

On dénombre deux sites patrimoniaux remarquables dans le périmètre d'étude : le secteur sauvegardé de Saint-Benoît-du-Sault et la ZPPAUP du Dorat.

Description des sites patrimoniaux remarquables présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites patrimoniaux remarquables est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima.

Secteur sauvegardé de Saint-Benoît-du-Sault

Le périmètre de ce secteur sauvegardé recoupe en partie le périmètre du site inscrit du vieux village de Saint-Benoît-du-Sault. Il comprend le prieuré Saint-Benoît (MH n°15), le vieux village et s'étend sur les

quartiers au nord du bourg. *L'enjeu est fort.*

Le périmètre du secteur sauvegardé est compris dans le périmètre de protection du prieuré Saint-Benoît (MH n°15) dont les sensibilités sont étudiées au paragraphe 3.2.2.1. Pour rappel, aucune visibilité n'est recensée depuis le village ou ses abords en raison du relief et des masques végétaux et aucune covisibilité n'est identifiée. *La sensibilité est nulle.*

Inventaire des sites protégés, ZPPAUP /AVAP et sites UNESCO de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Distance à la ZIP en km	Sensibilité
87	Bellac	Centre ancien de Bellac	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	21,4	Nulle
36	Saint-Benoît du Sault	Secteur sauvegardé de Saint-Benoît du Sault	Secteur sauvegardé (SPR)	Fort	Aucune visibilité recensée depuis ces sites en raison du relief et des masques végétaux. Aucune covisibilité identifiée.	20	Nulle
36	Saint-Benoît du Sault	Vieux village de Saint-Benoît du Sault	Site inscrit	Fort		19,7	Nulle
86	Lathus Saint-Rémy	Rives de la Gartempe	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité possible depuis le fond de vallée, très encaissée dans ce secteur. Des vues très partielles (extrémité haute de la ZIP au-delà d'un horizon boisé) et exceptionnelles depuis les limites des sites, sur les rebords de la vallée (D12). La rivière est alors masquée par la végétation, mais les versants peuvent être visibles conjointement à la ZIP.	19,2	Très faible
86	Lathus Saint-Rémy	Vallée de la Gartempe	Site classé	Fort		18,6	Très faible
87	Darnac, Thiat	Saut de la Brame	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	19	Nulle
87	Balledent, Rancon	Vallée de la Couze en aval de Balledent	Site inscrit	Modéré	Une courte fenêtre de visibilité identifiée le long de la D103 en limite sud-ouest du périmètre protégé. La ZIP apparaît lointaine et la vallée est masquée par la végétation. Aucune autre visibilité ni aucune covisibilité recensée.	17,5	Très faible
87	Balledent, Châteauponsac, Rancon	Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	16,9	Nulle
86	Lathus Saint-Rémy	Chêne de la Custière	Site classé	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords du chêne, ni aucune covisibilité possible en raison du relief.	14,8	Nulle
36	Chaillac	Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords	Site classé	Modéré	Des perceptions partielles (partie haute de la ZIP) sont recensées depuis le pied des murailles, sur la butte accueillant le château. Des visibilités sont également envisageables depuis l'enceinte du monument (propriété privée). Quelques covisibilités lointaines identifiées depuis le nord-est (près de La Grange Missé et le long de la D36F) au-delà de la limite du périmètre de protection.	13,4	Faible
87	Villefavard	Vallée de la Semme à Villefavard	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	12,8	Nulle
87	Le Dorat	ZPPAUP de Le Dorat	ZPPAUP (SPR)	Fort	Pas de visibilité possible depuis le coeur de ville, mais des visibilités ponctuelles identifiées depuis le quartier du faubourg du pont (rue de Bellac, rue du Mas de l'Etang), avec seulement la partie haute de la ZIP visible au-delà de la silhouette de la ville.	11,4	Très faible

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.



*Photographie 40 : Quelques sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'AEE. De gauche à droite et de haut en bas :
 Le site inscrit de la vallée de la Gartempe, du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux, au niveau de Châteauponsac ; une petite cascade dans le site inscrit du Saut de la Brame ;
 falaises granitiques dans le site inscrit de la vallée de la Couze ; l'ensemble formé par l'église, le temple protestant et la villa La Solitude dans le site inscrit de la vallée de la Semme à Villefavard ; le chêne « parasol » classé de La Custièrre ;
 le site inscrit du centre ancien de Bellac et la ZPPAUP du Dorat.*

3.2.2.5 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites inscrits ou classés, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO, monuments historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques ».

Les sites emblématiques du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère à :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...)
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

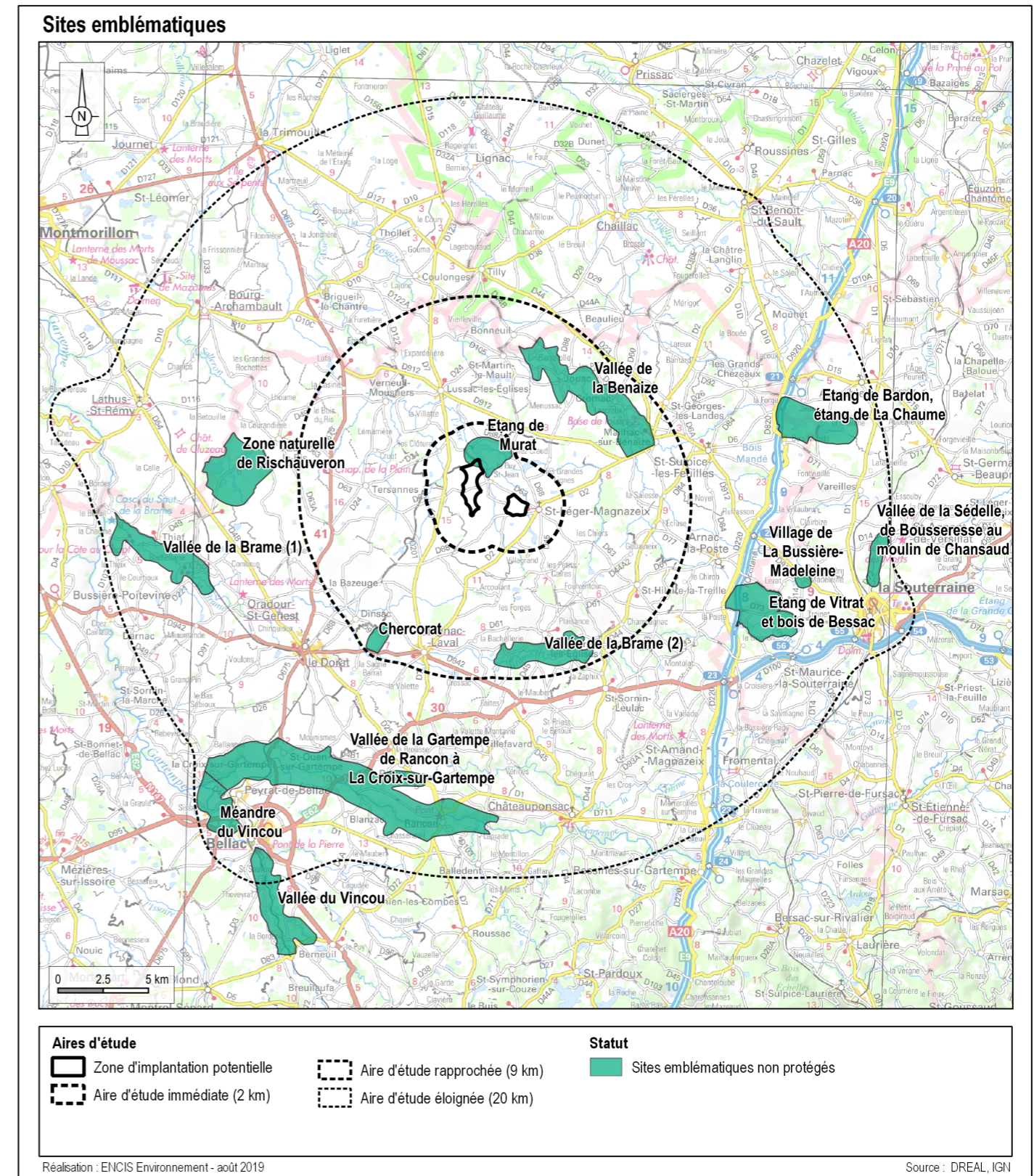
Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites.

Un inventaire des arbres remarquables a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu avec les arbres recensés.

Description des sites emblématiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

Neuf sites emblématiques ont été recensés dans l'AEE (cf. carte ci-contre). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant.

Dans l'AEE, aucun site emblématique ne présente d'enjeu fort ou de sensibilité faible, modérée ou forte.



Carte 14 : Sites emblématiques de l'AEE.

Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Distance à la ZIP en km	Sensibilité
87	Bellac, Berneuil, Blond	Vallée du Vincou	-	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	21,8	Nulle
87	Bellac, La Croix Sur Gartempe, Peyrat de Bellac	Méandre du Vincou	-	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	20,3	Nulle
23	Saint-Aignant de Versillat, La Souterraine	Vallée de la Sédelle, de Bousseresse au moulin de Chansaud	-	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	19,2	Nulle
23	La Souterraine	Village de La Bussière-Madeleine	-	Modéré	Une visibilité partielle (extrémité nord de la ZIP ouest) et lointaine est ponctuellement identifiée le long de la D912 en sortie ouest du village. Les masques bâtis et végétaux ne permettent aucune autre vue depuis le centre du bourg ou ses abords.	15,3	Très faible
87	Oradour Saint-Genest, Thiat, Darnac	Vallée de la Brame (1)	-	Modéré	Aucune visibilité possible depuis le périmètre du site emblématique en raison du relief. Des visibilités ponctuelles identifiées depuis les routes empruntant les hauts-versants (D49 entre Le Theix et Les Forges) où la dépression de la vallée est identifiable, mais sans visibilité de la rivière et des secteurs les plus pittoresques du vallon.	14,7	Très faible
87	Rancon, La Croix Sur Gartempe, Saint-Ouen Sur Gartempe, Peyrat de Bellac, Blanzac, Droux, Balledent	Vallée de la Gartempe de Rancon à La Croix-sur-Gartempe	-	Modéré	Aucune visibilité possible depuis le périmètre du site emblématique en raison du relief. Des visibilités ponctuelles identifiées depuis les routes empruntant les hauts-versants (D1 au sud de Blanzac où la dépression de la vallée est identifiable, D4B1 au nord du site) mais situées en marge de la rivière et des secteurs les plus pittoresques du site.	14,5	Très faible
23, 87	Saint-Sulpice Les Feuilles, Azerables, Vareilles	Etang de Bardon, étang de La Chaume	-	Modéré	Aucune visibilité possible depuis la majeure partie du site emblématique en raison du relief et du contexte bocager. Des vues ponctuelles, partielles et lointaines identifiées dans le secteur nord-ouest du site, au sud du bourg de Jeux.	14,4	Très faible
23, 87	Arnac La Poste, Saint-Maurice la Souterraine, La Souterraine	Etang de Vitrat et bois de Bessac	-	Modéré	Quelques panoramas lointains recensés le long de le D73 et dans le secteur au nord de cette route, mais de manière ponctuelle, souvent entrecoupés par la végétation, et relativement lointains.	12	Très faible
87	Azat Le Ris	Zone naturelle de Rischauveron	-	Modéré	Aucune visibilité identifiée en raison du relief et de la présence d'une végétation dense (boisements et haies bocagères).	10,5	Nulle

Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)

- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé, différents sites et circuits touristiques dans le périmètre d'étude.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé, différents sites et circuits touristiques dans le périmètre d'étude.

3.2.3.1 Description générale

Le territoire étudié ici est très peu attractif. Il reste en retrait des sites touristiques majeurs des départements de la Vienne, la Haute-Vienne, l'Indre et la Creuse, et de la Région Nouvelle Aquitaine (cf. Volume 2 du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale, chapitre 3.2.2).

Cependant, un certain nombre de sites sont identifiés par les offices départementaux du tourisme comme ayant un intérêt touristique non négligeable.

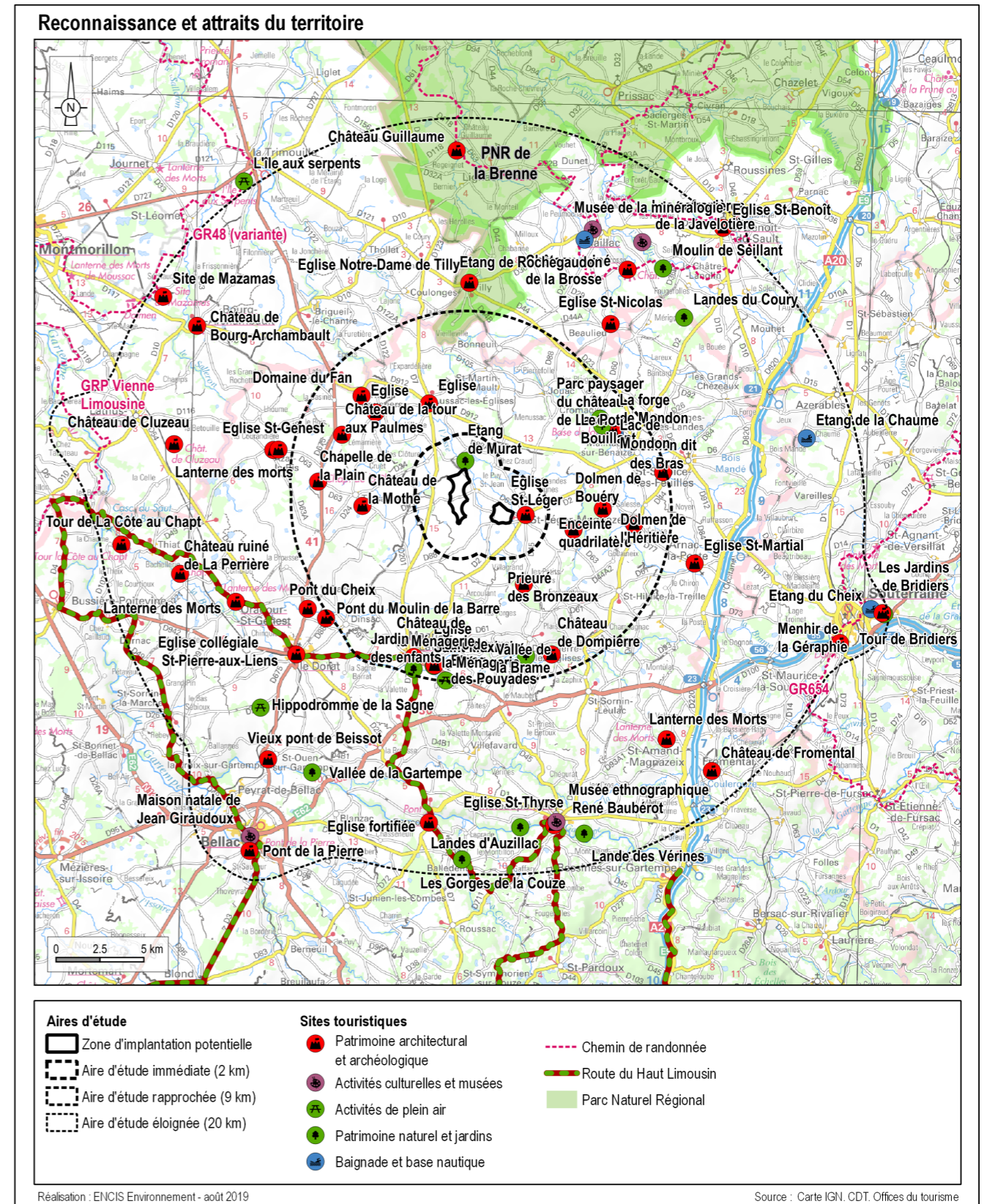
La grande majorité de ces lieux correspondent à des sites d'intérêt patrimonial : monuments historiques, cités de Bellac et du Dorat, vallées et étangs de la Basse-Marche. On recense également de nombreux sites naturels, jardins et activités de plein air qui s'articulent autour des cours d'eau et des étangs dans les nombreuses vallées de l'AEE, ainsi que des chemins de grande randonnée qui permettent de découvrir les paysages du secteur.

La Route du Haut Limousin traverse le territoire au sud de l'AEE et permet la découverte des paysages de la Basse-Marche, tandis que le Parc Naturel Régional de la Brenne met en avant les paysages du secteur nord du périmètre d'étude. Quelques musées complètent l'offre touristique et culturelle.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima.

Les sites présentant des enjeux forts correspondent tous à des édifices protégés au titre des monuments historiques : ancienne tour de Bridiers, église de Saint-Benoît du Sault, Château-Guillaume, château de Bourg-Archambault et collégiale du Dorat. Leurs sensibilités sont donc étudiées dans les paragraphes précédents (cf. 3.2.2.1).



Carte 15 : Sites touristiques de l'AEE.

Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Distance à la ZIP en km	Sensibilité
87	Bellac	Pont de la Pierre	Inscrit MH	Modéré	Aucune visibilité possible depuis le pont ou son périmètre de protection, ni aucune covisibilité recensée.	21,8	Nulle
23	La Souterraine	Les Jardins de Bridiers	-	Faible	La tour offre un panorama à 360° où la ZIP est visible au loin vers le nord-ouest, dans le même angle que les éoliennes de La Souterraine (voir photographie n°22). Aucune autre visibilité identifiée depuis les abords de la tour, ni aucune covisibilité.	21,7	Très faible
23	La Souterraine	Ancienne tour de Bridiers	Classé MH	Fort		21,7	Très faible
87	Bellac	Maison natale de Jean Giraudoux	-	Modéré	Aucune visibilité possible en raison du relief et des masques bâtis voisins.	21,4	Nulle
23	La Souterraine	Etang du Cheix	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief et des masques végétaux.	21	Nulle
86	La Trimouille	L'île aux serpents	-	Nul	Le site a été définitivement fermé en 2016.	20,5	Nulle
23	La Souterraine	Menhir de la Géraphie	Classé MH	Faible	Aucune visibilité possible depuis le monument ou son périmètre de protection, ni aucune covisibilité identifiée.	20,3	Nulle
36	St-Benoît-du-Sault	Eglise St-Benoît	Classé MH	Fort	Aucune visibilité recensée depuis ces monument ou leurs périmètres de protection en raison du relief et des masques végétaux. Aucune covisibilité identifiée.	20	Nulle
86	La Trimouille, Journet, Saint-Léomer, Bourg Archambault	GR48	-	Faible	Des visibilités sont possibles, mais de manière lointaine et restant exceptionnelles sur l'ensemble du parcours.	19,7	Très faible
86	Saint-Léomer	Site de Mazamas	Classé MH	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la présence de boisements proches. Aucune covisibilité identifiée.	19,6	Nulle
86	Lathus Saint-Rémy	GRP Vienne Limousine	-	Faible	Principalement en fond de la vallée de la Gartempe, aucune visibilité depuis la majeure partie du parcours. Quelques vues ponctuellement possibles depuis le sud-ouest de l'itinéraire, sur le rebord de la vallée, mais limitées à l'extrémité haute de la ZIP au loin.	19,4	Très faible
23	Saint-Agnant de Versillat, La Souterraine, Saint-Maurice La Souterraine	GR654	-	Faible	En-dehors de la ZIV, aucune visibilité possible depuis cet itinéraire.	18,7	Nulle
36	Lignac	Château Guillaume	Classé MH	Fort	Aucune visibilité possible depuis le monument et son périmètre de protection en raison du relief et de la présence de haies bocagères. Aucune covisibilité identifiée	18,7	Nulle
87	Darnac	Tour de La Côte au Chapt	Classé/ Inscrit MH	Faible	Aucune visibilité ni covisibilité identifié en raison du relief et de la présence de filtres végétaux.	18,5	Nulle
87	Fromental	Château de Fromental	Classé MH	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	18,4	Nulle
87	Châteauponsac	Lande des Vérines	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	18,2	Nulle
87	Balledent	Les Gorges de la Couze	Site inscrit	Modéré	Une courte fenêtre de visibilité identifiée le long de la D103 en limite sud-ouest du périmètre protégé. La ZIP apparaît lointaine et la vallée est masquée par la végétation. Aucune autre visibilité ni aucune covisibilité recensée.	17,5	Très faible
87	Châteauponsac	Eglise St-Thyrse	Classé MH	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	17,3	Nulle
87	Châteauponsac	Landes d'Auzillac	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	17,3	Nulle
87	Peyrat de Bellac, Saint-Ouen sur Gartempe	Vieux pont de Beissat	Inscrit MH	Faible	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	17,3	Nulle

Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Distance à la ZIP en km	Sensibilité
87	Châteauponsac	Musée ethnographique René Baubérot	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief.	17,2	Nulle
23	Azéables	Etang de la Chaume	-	Modéré	Aucune visibilité possible depuis l'étang en raison du relief et du contexte bocager.	17,2	Nulle
87	Rancon	Eglise fortifiée	Inscrit MH	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	16,9	Nulle
86	Bourg Archambault	Château de Bourg-Archambault	Classé/ Inscrit MH	Fort	Seuls les étages du château peuvent éventuellement offrir des perceptions du projet au-dessus des arbres du parc. Aucune autre visibilité n'est possible depuis le château ou son domaine en raison de la densité de végétation alentour. Dans le périmètre de protection, un point de vue est identifié le long de al D10 en sortie de bourg, vers l'est, mais cette visibilité est limitée à l'extrémité haute d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Une covisibilité, partielle également, est recensée depuis l'ouest, au-delà du périmètre de protection, au niveau du chemin d'accès au lieu-dit La Foussadière.	16,7	Très faible
36	Chaillac	Les safranières de la Javelotière	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la végétation.	16,4	Nulle
36	Chaillac	Moulin de Seillant	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief.	16	Nulle
87	Oradour Saint-Genest	Château ruiné de La Perrière	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief.	15,8	Nulle
36	Chaillac	Musée de la minéralogie	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief.	15,4	Nulle
87	Saint-Ouen sur Gartempe	Hippodrome de la Sagne	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison de la présence d'une trame bocagère dense.	15,4	Nulle
87	Saint-Amand Magnazeix	Lanterne des Morts	Classé MH	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	15,2	Nulle
86	Lathus Saint-Rémy	Château de Cluzeau	Inscrit MH	Faible	Aucune visibilité possible depuis le château, entouré d'un parc densément arboré. Des visibilités envisageables depuis les parcelles agricoles à l'est du domaine, mais limitées à l'extrémité haute de la ZIP. Aucune covisibilité identifiée, le château étant masqué par la végétation du bocage alentour.	15	Très faible
87	St-Georges-les-Landes, Cromac	Landes du Coury	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison de la végétation.	14,7	Nulle
36	Chaillac	Etang de Rochegaudon	-	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief.	14,7	Nulle
36	Chaillac	Château ruiné de la Brosse	Inscrit MH Site classé	Modéré	Des perceptions partielles (partie haute de la ZIP) sont recensées depuis le pied des murailles, sur la butte accueillant le château. Des visibilités sont également envisageables depuis l'enceinte du monument (propriété privée). Quelques covisibilités lointaines identifiées depuis le nord-est (près de La Grange Missé et le long de la D36F) au-delà de la limite du périmètre de protection.	14,6	Faible
87	Rancon, Blanzac, Droux, Saint-Ouen sur Gartempe, Peyrat de Bellac	Vallée de la Gartempe	-	Modéré	Aucune visibilité possible depuis le périmètre du site emblématique en raison du relief. Des visibilités ponctuelles identifiées depuis les routes empruntant les hauts-versants (D1 au sud de Blanzac où la dépression de la vallée est identifiable, D4B1 au nord du site) mais situées en marge de la rivière et des secteurs les plus pittoresques du site.	14,5	Très faible
87	Oradour Saint-Genest	Lanterne des Morts	Classé MH	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité possible en raison du relief.	13,3	Nulle
36	Lignac, Dunet, Chaillac, La Châtre-Langlin, Parnac, Saint-Benoît-du-Sault, Roussines, Prissac	GRP de la Brenne	-	Faible	Aucune visibilité identifiée le long de cet itinéraire en raison du contexte bocager.	13	Nulle

Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Distance à la ZIP en km	Sensibilité
87	Le Dorat	Eglise collégiale St-Pierre-ès-Liens	Classé MH	Fort	Pas de visibilité possible depuis cet édifice, situé dans un contexte urbain dense, mais des covisibilités ponctuelles identifiées depuis le quartier du faubourg du pont (rue de Bellac, rue du Mas de l'Etang), avec seulement la partie haute de la ZIP visible au-delà de la silhouette de la ville.	11,8	Très faible
36	Beaulieu	Eglise St-Nicolas	Inscrit MH	Modéré	Aucune visibilité possible depuis le monument ou son périmètre de protection en raison du relief et des masques bâtis et végétaux. Aucune covisibilité identifiée.	11,6	Nulle
87	Arnac-la-Poste	Eglise St-Martial	Inscrit MH	Modéré	Aucune visibilité ni covisibilité identifiée en raison de la présence de masques bâtis et végétaux.	10,7	Nulle
36	Tilly	Eglise Notre-Dame de Tilly	Inscrit MH	Modéré	Aucune perception n'est possible depuis l'église et son parvis en raison des masques bâtis et végétaux alentour. Une covisibilité ponctuelle et très partielle (extrémité haute de la ZIP au-delà de la silhouette du bourg) est identifiée le long de la D44 en entrée nord du bourg. Aucune autre visibilité ni covisibilité identifiée en raison du contexte bocager dense du village.	10,5	Très faible
87	Azat-le-Ris	Eglise St-Genest	Inscrit MH	Modéré	Pas de vue possible depuis l'église ou son parvis en raison de la présence de masques bâtis. Pas de visibilité depuis le périmètre de protection ni de covisibilité identifiée en raison du contexte bocager.	10	Nulle
87	Dinsac	Pont du Cheix	Inscrit MH	Faible	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison de la présence d'un bocage dense alentour.	9,8	Nulle
87	Azat le Ris	Lanterne des morts	-	Modéré	Pas de vue possible en raison du contexte bocager.	9,8	Nulle
87	Dinsac	Pont du Moulin de la Barre	Inscrit MH	Faible	Des perceptions partielles (extrémité haute de la ZIP au-delà de filtres végétaux) sont possibles au gré des ouvertures dans les haies bocagères, de manière ponctuelle. Pas de visibilité depuis le pont ni de covisibilité en raison de la situation du monument (fond de vallée densément arboré).	9,2	Très faible
87	Châteauponsac, Balledent, Rancon, Droux, Magnac-Laval, Dinsac, Le Dorat, Oradour Saint-Genest, Thiat, Lathus Siant-Rémy, Bussière-Poitevine, Darnac, Saint-Sornin La Marche, La Croix sur Gartempe, Peyrat de Bellac, Bellac, Blond	Route du Haut Limousin	-	Faible	Des visibilités ponctuellement possibles au fil de la route, mais très limitées par le contexte bocager. Globalement sur cet itinéraire, des perceptions exceptionnelles et le plus souvent très partielles.	9	Très faible
36	Lignac, Tilly, Prissac, Sacierges Saint-Martin	PNR de la Brenne	-	Faible	Quelques vues identifiées, très ponctuelles à travers des fenêtres dans le bocage et limitées à l'extrémité haute d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.	9	Très faible

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du projet de composition paysagère, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 9 km autour de la ZIP.

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

L'aire d'étude rapprochée correspond à un plateau vallonné entaillé de nombreux ruisseaux.

Le territoire est majoritairement occupé par une mosaïque agricole de prairies de fauches et de pâtures auxquelles se superpose un maillage de haies bocagères et de petits bois. Les terres arables sont également présentes ponctuellement, préférentiellement sur les zones plus planes du plateau. Les vallons sont plutôt occupés par des systèmes agricoles et parcellaires complexes, qui correspondent à un système bocager plus dense, aux parcelles de plus petites dimensions.

Le plateau est traversé par trois vallées principales : la vallée de la Brame au sud, suivant une orientation est / ouest et les vallées de l'Asse et de la Benaize au nord, qui s'écoulent suivant un axe sud-est / nord-ouest. Ces vallées restent plutôt discrètes dans le paysage depuis le plateau. Elles sont visibles depuis leurs rebords par les dépressions du relief qu'elles créent et par une végétation souvent plus dense (trame bocagère plus resserrée, ripisylves).



Carte 16 : Structures paysagères de l'AER.